

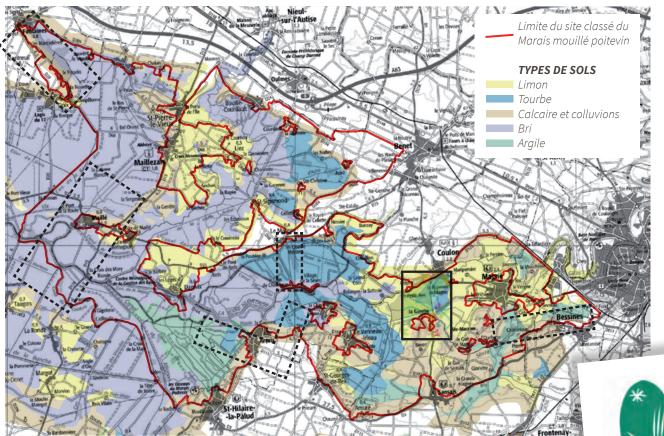


LES ATELIERS

Entre la Garette et Coulon, se joue, peut-être plus qu'en tout autre endroit du marais mouillé, la transmission aux visiteurs d'une image attendue, conforme à la promesse d'y trouver la "Venise verte". A y regarder plus en profondeur, cette image ne repose pas sur une seule et unique forme d'aménagement du marais mais bien sur

Le marais de la Garette.

une "mosaïque" d'espaces, d'ambiances et d'usages. Cet atelier propose une réflexion prospective sur une partie centrale de ce marais bordant le canal de la Garette à Coulon, sur les communes de Magné et Sansais, une exploration spatiale entre usages et patrimoine.





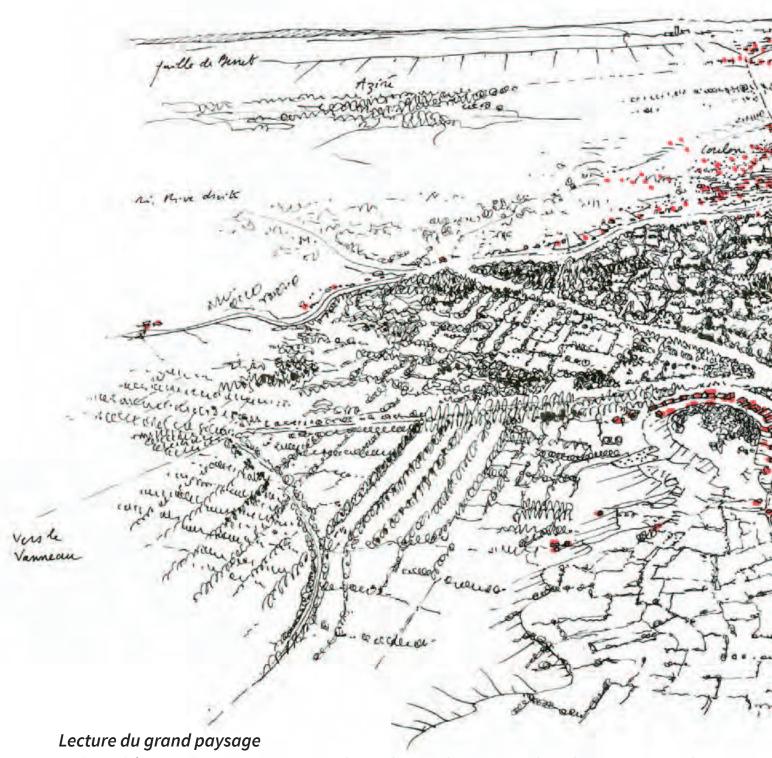






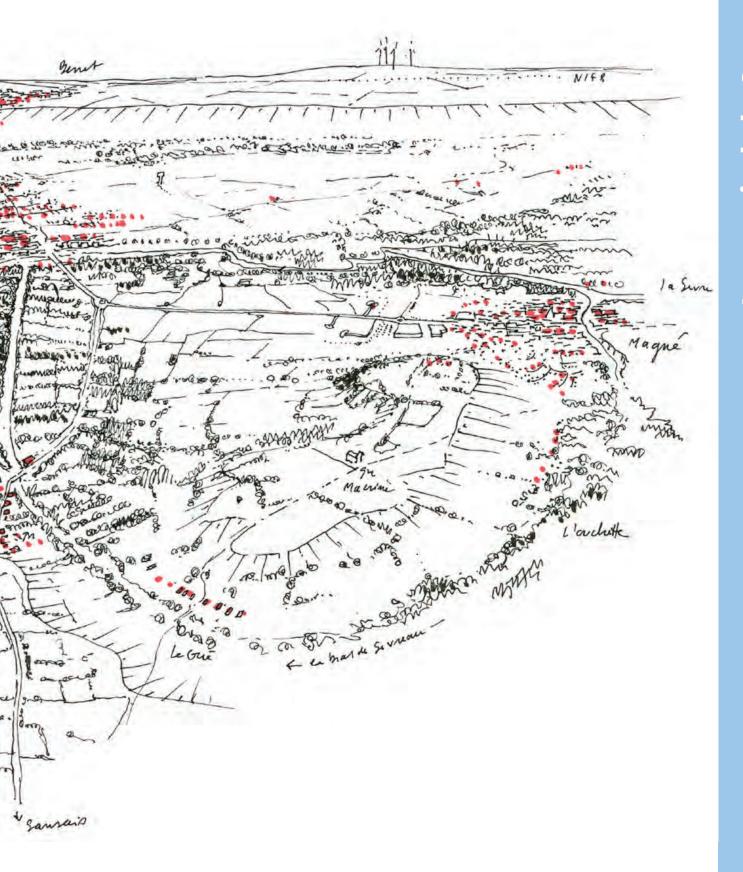
L'échelle du grand paysage

Structures, histoires et usages



La singularité du marais de la Garette. Du tertre de La Garette aux bords de Sèvre à Coulon s'étend un épais secteur de marais mouillés, innervé par des conches irrégulières, ou « torses », délimitant un réseau parcellaire finement divisé, labyrinthique. Bordé et traversé de voies navigables plus importantes, ce secteur du marais est à la fois très accessible depuis les ports environnants, mais présente la particularité de demeurer « insulaire », car non desservi par voie de terre. La frange orientale de ce marais est limitée par l'île de Magné, axe de circulation antique d'un bord à l'autre du golfe des Pictons. Il résulte

de cette très ancienne tradition de passage un point de fixation des populations sur les rives. Au XIX^e siècle, le confortement de l'axe navigable de la Sèvre a ajouté à un lacis labyrinthique de conches des possibilités nouvelles de circulation et d'exportation des produits du Marais. L'habitat sur les rives de la Sèvre à Coulon, le développement rapide de villages-rue (La Garette) est en partie la résultante de ce processus de développement, assez rapide et cohérent si l'on en croit la succession des cartes historiques.



Histoire(s)

L'avènement du tourisme, la protection d'un paysage et son image. Au début du XXe siècle, un phénomène se combine à ce mouvement d'occupation des rives et de mise en valeur agronomique du marais : il s'agit du tourisme, forme de pratique nouvelle de cet espace. Il semble bien que le mode de vie maraîchin soit alors repéré comme une singularité telle qu'elle rassemble autour d'elle des regards, curieux d'y découvrir un aspect supplémentaire du pittoresque en vogue dans les milieux pionniers du tourisme (souvent impulsé par les élites bourgeoises régionales, bien avant la massification des pratiques). Les premiers embarcadères touristiques "détournent" la vocation des barques pour conduire des visiteurs au cœur du marais mouillé. Leurs premiers pigouilleurs se font les ambassadeurs d'un territoire singulier, eux-mêmes pionniers d'une activité économique qui s'amplifie avec le développement du tourisme tout au long du XXe siècle. L'offre touristique s'accompagne d'une imagerie aux motifs facilement identifiables et dont la diffusion s'accélère, des premières lithographies et cartes postales jusqu'à la prolifération numérique d'aujourd'hui.

Cette reconnaissance produit plusieurs effets:

- la vocation touristique de la région affecte sa sociologie, en en faisant un territoire désiré : il devient région d'accueil pour une partie de l'aire périurbaine niortaise, qui développe une forte économie tertiaire.
- elle engendre des formes d'appropriation comme espace de loisirs. En 1981, le premier périmètre protégé au titre de la loi de 1930 cherche ainsi à éviter la cabanisation des bords de Sèvre, amorcée sous forme de villages linéaires occupés par une population modeste, et plutôt locale.

En 2003 le classement élargi du site scelle la reconnaissance d'un grand paysage culturel, révélant la problématique de la conservation des formes paysagères vernaculaires. Ces formes sont essentiellement nées d'une dynamique de peuplement « paysan » des rives combinée à la structuration technique d'un réseau hydraulique aménagé par l'État. La structure paysagère héritée de cette période d'essor est aujourd'hui transmise au moyen des modes d'élevage modernes : cette transmission re-

pose donc sur une très faible population agricole, disposant d'un machinisme adapté, mais évoluant vers des standards de production émancipés de toute relation aux conditions du lieu. À l'appui de la nouvelle agriculture maraîchine, la transmission paysagère s'effectue à l'aide de services techniques dédiés, spécifiquement rétribués : ceux-ci sont des chantiers d'insertion et des entreprises. La Garette est désormais le point nodal d'embarquement des troupeaux de bovins, depuis l'ancienne scierie, lieu d'une reconquête du marais par l'élevage. Le périmètre d'acquisition du Conservatoire régional d'espaces naturels augure d'une gestion coordonnée du secteur, avec des objectifs environnementaux et paysagers articulés. Il n'en demeure pas moins nécessaire de disposer autour du secteur d'un collectif d'éleveurs qui trouve un sens propre au maintien de pratiques d'élevage dans le marais, porteuses d'une valeur ajoutée, et mobilisatrices pour les générations à venir.



Le Marais poitevin par Charles-Jean Hallo, dit Alo, affiche des chemins de fer de l'État, imprimerie Serre, vers 1930. © Editions Clouet 2016

Le Marais poitevin référencé par Google Images, en 2015.



Tandis que l'entretien du marais se spécialise, voire « s'externalise », l'espace du marais fait aussi l'objet de formes nouvelles d'appropriation. Le secteur de La Garette peut se comprendre comme une étonnante machine à célébrer le paysage du marais mouillé, comme un théâtre : au printemps et à l'été, les événements s'y succèdent avec vitalité et succès, tandis que les embarcadères tournent à plein. Faut-il pour autant ne voir dans ce marais qu'un décor ? En arrière-plan demeure une population attachée à un paysage vécu par les pratiques: de la pêche, de la chasse, du jardinage, d'une exploitation familiale du bois notamment. Le secteur est également fortement pratiqué par les niortais, qui en font un but de promenade apprécié pendant la morte saison touristique. Une population nouvelle y vit, non sans liens d'emploi avec le secteur tertiaire niortais, qui peut en retour y voir un facteur d'attractivité.

Comment dénouer cette concentration d'enjeux, pour faciliter la transmission du paysage ? Comme dans une pièce de théâtre où se succèdent les scènes, comment ne pas réduire l'image du marais à un seul modèle, pour consolider au besoin différentes voies d'intervention et d'entretien ? Le long de l'axe touristique de La Garette à Coulon, comment combiner image patrimoniale et pratiques d'élevage ? Comment redonner une structure végétale « noble » à cet axe historique ? Que faire pour endiguer le phénomène du recul des berges ? Quelles expérimentations de plantations mener en l'absence du frêne ?

La Sèvre, à Coulon : transport maraîchin de lait et de bois vers 1950 et spécialisation touristique





Mise en situation

Le 16 septembre 2015, à La Garette...

L'atelier proposé concerne plusieurs parcelles privées (propriété d'un exploitant et du CREN) se situant le long du canal de La Garette à Coulon sur la commune de Magné.

Les parcelles cadastrales numérotées 176 et 177 appartiennent et sont exploitées par Jean-Marc Thomas. Elles occupent 5,5 hectares d'un îlot agricole de 13 hectares, et sont mises en relation, entre elles et avec l'ensemble des autres propriétés environnantes, par des passerelles en bois. Cet îlot agricole est bordé par le canal de La Garette à Coulon à l'ouest, le fossé Brunet au nord, la conche des Epineaux au sud et celle des Marais de Magné à l'est.

Dans cette partie du marais, très tourbeuse, les épaisseurs de sol sont faibles et les berges sont très affaissées; c'est le cas notamment des parcelles n°176 et 177 qui forment le point le plus bas du marais de La Garette à Coulon. Celles-ci semblent avoir été les plus récemment mises en valeur contrairement à la partie du marais inaccessible par voie de terre dont on retrouve les traces de son aménagement sur des plans anciens, datés de 1820. Les parcelles n°272, 286 et 289 sont la propriété du CREN et exploitées par Dominique Moinet et le GAEC la Passion. Elles appartiennent à la partie du marais inaccessible par voie terrestre, vraisemblablement mise en valeur avant ces autres parcelles comme en témoignent les vestiges d'une ancienne maison.

Le réseau hydraulique. Le canal de La Garette à Coulon appartient au Domaine Public Fluvial. Voie d'eau du réseau primaire, il est géré par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN). Le fossé Brunet, les conches des Epineaux et des Marais de Magné appartiennent pour leur part au réseau secondaire.

Les parcelles. Les propriétés de M. Thomas ont une aire importante par rapport à la superficie moyenne des autres parcelles du marais. Grandes et profondes, elles sont séparées dans leur longueur par un fossé reliant le canal de La Garette à Coulon à la conche des Marais de Magné. La vue depuis le canal guide le regard très loin et il est difficile d'en percevoir les limites. Sur l'une d'elles, au fond (au nord-est), se trouve un pont (actuellement fermé par des fils de fer barbelés) qui franchit la conche des Marais de Magné et donne accès aux parcelles situées au-delà.

Les parcelles, propriété du CREN, accessibles uniquement par les voies d'eau, sont plus morcelées, avec un découpage plus organique accompagné d'un réseau hydraulique très dense. Les acquisitions du CREN concernent notamment les parcelles en bordure de canal où un éleveur fait paître ses vaches. Un parc de contention y est d'ailleurs installé pour embarquer ou débarquer le bétail.

La présence de l'arbre. Sur les parcelles propriétés du CREN, les plantations de frênes sur les rives des conches sont plus denses et encore en partie buchées régulièrement. Sur les grandes parcelles de M.Thomas, il y a peu d'arbres et ils sont relativement jeunes (30 ans maxi-

mum). L'étude des photos aériennes anciennes montre qu'il n'y a jamais eu une grande densité d'arbres le long du canal. Seule la rive est conserve un alignement de frênes, sains, plantés à intervalle régulier. La rive nord est, quant à elle, animée de manière irrégulière par des frênes d'âges différents. Ceux-ci sont les reliquats d'une ancienne campagne de replantation de frênes effectuée en 2000 par le Parc, dans le cadre du PARMM. Quinze ans plus tard le bilan est décevant : la majorité des arbres a fini dans le fossé sous la pression du bétail. De jeunes frênes, dont la situation sanitaire est variable, bordent le fossé central, situé entre les parcelles. Sur l'ensemble de la parcelle, il n'y a pas d'aulnes ni de peupliers mais deux ou trois pieds d'aubépines en bordure de fossé.

4 berges - 4 faciès. La berge du canal, qui borde la grande parcelle de M. Thomas, est irrégulière dans son dessin, affaissée, mourant dans l'eau. Elle est enherbée, piquée de deux ou trois petits frênes spontanés, rabougris. Celle du fossé Brunet, un peu plus haute par rapport au niveau de l'eau, a un dessin plus régulier, est enherbée mais avec, ça et là, par place, la présence de phragmites. La berge de la conche des Marais de Magné est, elle aussi, plus haute par rapport au niveau de l'eau. Elle est colonisée par des phragmitaies qui prennent place entre les frênes. La dernière berge, est beaucoup plus hétérogène et le fossé s'élargit en plusieurs endroits se transformant en une sorte de mare, bordé par un cortège de carex et d'iris.

Une pâture. Le mode de gestion des parcelles est la prairie de pâturage. Des bovins viande (une douzaine d'individus pour l'îlot Thomas) font peser sur elles une relative pression de pâturage puisqu'ils y demeurent tout l'été, passant d'une parcelle à l'autre et accédant aux berges librement.

Le fossé central et les berges. Le fossé central séparant les deux parcelles est envasé et impraticable en barque. A sa connexion avec le canal de La Garette à Coulon, la végétation croît dans l'eau et encombre le passage, tout comme la passerelle en bois destinée aux animaux. L'eau semble, en certains endroits, ne pas circuler, et là où il y a un recul de la berge sa profondeur est faible et on note des indices d'eutrophisation.

Les berges sont très dégradées, notamment celle du canal qui présente un recul important et un affaissement très prononcé. Aucune végétation ne résiste à l'érosion de la berge. Les facteurs de la dégradation sont multiples (variation des niveaux d'eau, passage des bateaux, réseau des galeries des ragondins et des écrevisses), mais la présence des bovins et leur piétinement répété pour aller boire semble accélérer le phénomène et est très impactant - on parle d'un recul de un mètre tous les deux ans. Seuls les endroits où la végétation de berge est présente (phragmitaie, cariçaie...) conservent une berge droite et stabilisée. Il semble qu'en raison de l'envasement des fossés intérieurs, les animaux privilégient pour s'abreuver les secteurs où l'eau est claire et circule.



En images



Entre les jeunes frênes, la berge s'écroule.



Certaines berges sont maintenues par un cortège de plantes hélophytes.



Les hélophytes sont aussi présentes le long du canal.



Les parcelles de M. Thomas offrent un vaste espace ouvert.



De jeunes frênes accompagnent la conche des marais de Magné.



Le piétinement des vaches accélèrent le phénomène d'érosion



Le fossé intérieur n'a pas été curé depuis longtemps.



Le fossé Brunet est très emprunté par les bateliers.



Dans le marais accessible seulement en bâteau, l'agriculture est encore active.



Les bêtes utilisent les frênes pour se mettre à l'ombre.



Le chaland permet de transporter bêtes et engins sur les parcelles.



L'exploitation du bois de frêne est encore vivace sur la partie du marais innaccessible par voie de terre.



Les plantes aquatiques colonisent le haut fond des berges dégradées.



Les parcelles d'aire de loisirs sont plantées d'autres essences.



L'alignement de frênes en bordure du canal est encore assez présent en rive gauche du côté des parcelles CREN.



La saule s'installe là où les parcelles ne sont plus pâturées.



Le vieux frêne tient la berge à l'angle de la parcelle mais pour combien de temps encore ?



Le recul de la berge le long du grand canal peut atteindre jusqu'à un mètre par an.



Une fois les peupliers exploités, la berge est mise à nue.



Les doubles alignements peuplier / frêne se retrouvent encore le long des fossés tertiaires.



La voûte végétale prend des allures de mangrove le long de la Grande Rigole.



Des espèces exotiques, comme ici le cyprés chauve, marquent les parcelles de jardin les plus proches du village.



D'un côté du canal, un îlot agricole fait de petites parcelles gérées en partie par le CREN, de l'autre de grandes prairies exploitées par un éleveur M. Thomas.

Notice de projet

L'atelier s'est déroulé sur le terrain, en deux étapes, après un temps de présentation des participants, de lecture du paysage et d'échanges de points de vues :

- une approche à pied, à proximité de la salle des fêtes de La Garette, sur des parcelles récemment remise en prairie. L'orage ne nous a pas permis d'aller directement sur les parcelles d'expérimentation en barque;
- un travail de projet en trois groupes, en salle.

A la fin de l'après-midi, les scénarios ont été présentés, argumentés et confrontés en salle.

Étaient présents à cet atelier :

Pour les acteurs locaux :

- Jean-Marc Giraud, association du Maraithon
- Matthieu Guillot et Dominique Thomas, Coordination pour la défense du Marais poitevin
- Philippe Leyssene, Chambre agriculture 79
- Dominique Mady, Embarcadère de La Garette
- **Nicolas Pipet,** Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise
- Chantal Bertrand et Daniel Daviet, commune de Sansais
- **Dominique Moinet,** Association des Eleveurs par bateau
- Philippe Rimbault, Association des Eleveurs par bateau et CIVAM Marais mouillé
- Damien Chiron, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
- MM. Martin et Gaudin, Syndicat des propriétaires du Marais poitevin
- Marie Duclosson, Sabrina Maiano et Jean-Philippe Minier, CREN Poitou-Charentes

Pour la DREAL Poitou-Charentes:

- Alain Vérot et Sylvain Provost

Pour le PNR du Marais Poitevin :

- Catherine Tromas, vice-présidente
- **Jordane Ancelin,** Paysagiste, Service aménagement et cadre de vie
- Sandrine Guihéneuf, Directrice technique Service aménagement et cadre de vie
- Nicolas Beaubeau, technicien environnement, conducteur de travaux, Service agriculture et environnement
- **Dominique Giret,** Directeur technique, Service agriculture et environnement

Pour l'équipe en charge de l'étude :

- Marie Baret, Victor Miramand et Alexis Pernet, paysagistes
- Frédéric Coulon, agronome
- Pierre Enjelvin, photographe



Le Grand Canal, axe historique et voie d'eau principale relie La Garette à Coulon. La structure végétale accompagnant le canal est très disparate et revêt des motifs variés : alignement d'arbre, arbre isolé, berge nue, voute, forêt spontanée...



De vieux de têtards de frêne et leur habit de mousse sur un berge pâturée bordant une conche... une image patrimoniale

PROJET: REDONNER SON IMAGE « PATRIMONIALE » AU GRAND CANAL.

La présente notice constitue une synthèse des réflexions conduites par chacun des trois groupes de travail lors des ateliers de la Garette.

Elle s'appuie, d'une part, sur le constat alarmant d'une dégradation importante des berges le long du canal de La Garette à Coulon, liée à plusieurs facteurs mais largement amplifiée par la présence de bovins pendant la période estivale sur les parcelles en question, et d'autre part sur l'absence de structures arborées sur une partie de la rive du canal.

De plus, les propositions tiennent compte d'une reconnaissance partagée de ce site comme vitrine du marais, telle qu'elle est encore présente dans la mémoire collective des Maraîchins et telle qu'elle est communiquée par les opérateurs touristiques, notamment les entreprises de batellerie, et par conséquent réclame un engagement des pouvoirs publics sur ce secteur plus qu'ailleurs encore.

Le fort investissement humain et financier doit ici avoir une valeur d'exemple, contribuer à l'expérimentation et à la recherche de solutions quant aux enjeux d'évolution du paysage. Aussi le critère d'exploitabilité des arbres n'a pas été retenu dans ce projet.

Des réflexions et débats de ce temps d'atelier émane un projet interventionniste, un projet de paysage à la hauteur des grands travaux de création du canal historique de La Garette à Coulon. Ce projet propose de répondre à 3 objectifs principaux :

- > Objectif 1. Endiguer le phénomène d'érosion des berges
- > Objectif 2. Recréer une structure végétale marquante dans le paysage
- > Objectif 3. Affirmer la mosaïque de situations et d'ambiances paysagères
- a. Constatant l'accélération de l'effondrement des berges par le piétinement répété des bovins pour accéder à l'eau, la première action consiste à la mise en défens par la mise en place d'une clôture le long du canal de La Garette à Coulon, à 1,5 m de distance au droit du recul le plus important. Ce choix nécessite de retenir un ou deux endroits pour aménager des accès privilégiés où les bêtes seront contraintes de se rendre pour boire. Il s'agit de ne pas reporter la pression exercée par les animaux sur les autres berges. L'aménagement « d'abottements » ou de « pousse-nez » sur le fossé intérieur par exemple après que ce dernier ait été curé pour améliorer la qualité de l'eau a donc été retenu.

La clôture pourrait avoir deux niveaux de fil électrique pour contenir les bovins.

On imagine ensuite que la berge ainsi protégée pourrait être stabilisée par une intervention plus ou moins importante. Ce site devenant un laboratoire où s'expérimentent des techniques de maintien des berges.

Par séquence de 100 ou 50 m, il a été proposé de :

- ne pas intervenir afin d'observer le libre développement de la végétation naturelle, telle que phragmites et autres plantes hélophytes, déjà présents sur cette partie du marais;

- reprofiler mécaniquement la berge par curage du canal et plantation d'hélophytes;
- reprofiler la berge par pieutage et implantation de fascines regarnies de fagots d'émondage à l'image des techniques de rehaussement des levées en période de crue.
- b. Le haut de berge entre le canal et la clôture sur les parcelles de M. Thomas revégétalisé avec un alignement d'arbres, à terme conduits en têtard selon deux options:
 - pas d'intervention et observation de la dynamique de régénération naturelle sur le pourtour de la parcelle dans un premier temps, puis à l'issue de 7 années, procéder à la sélection de sujets à conduire soit en cépée soit en têtard cette option nécessite un entretien mécanique de l'espace entre la berge et la clôture (transparence retrouvée à 10 ans) ou de laisser se développer une haie bocagère (pas de transparence dans ce cas);
 - plantation d'arbres du marais : aulne en cépée, saule blanc¹ en têtard, peuplier noir en têtard, orme résistant 'Lutèce', nécessitant un suivi et un entretien régulier (élagage, émondage, fauche au pied...) avec l'assurance d'obtenir une transparence immédiate de la rive
 - plantation d'arbres repères, ici cyprès chauve aux angles de l'îlot et poiriers en coin de parcelle, comme à proximité des villages.

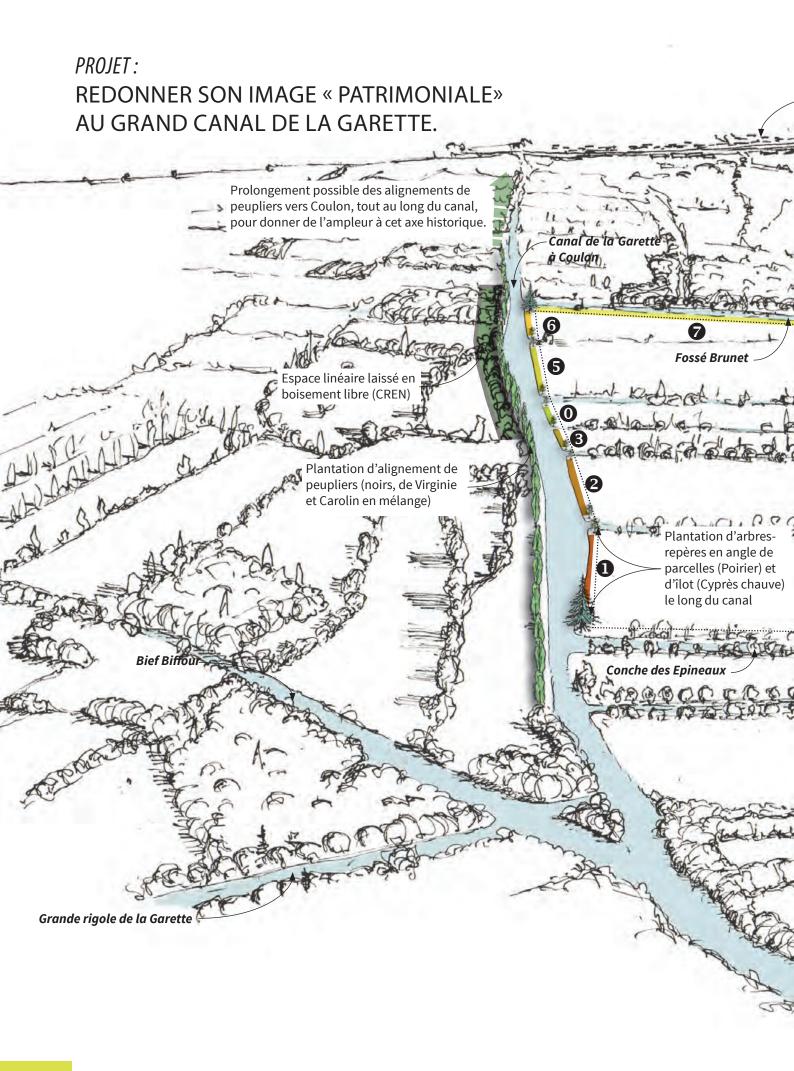
Ce projet aurait l'avantage d'offrir une vitrine pédagogique des dynamiques de paysage et d'affirmer la mosaïque de situations et d'ambiances paysagères (têtard isolé, alignement, voûte, boisements spontanés...).

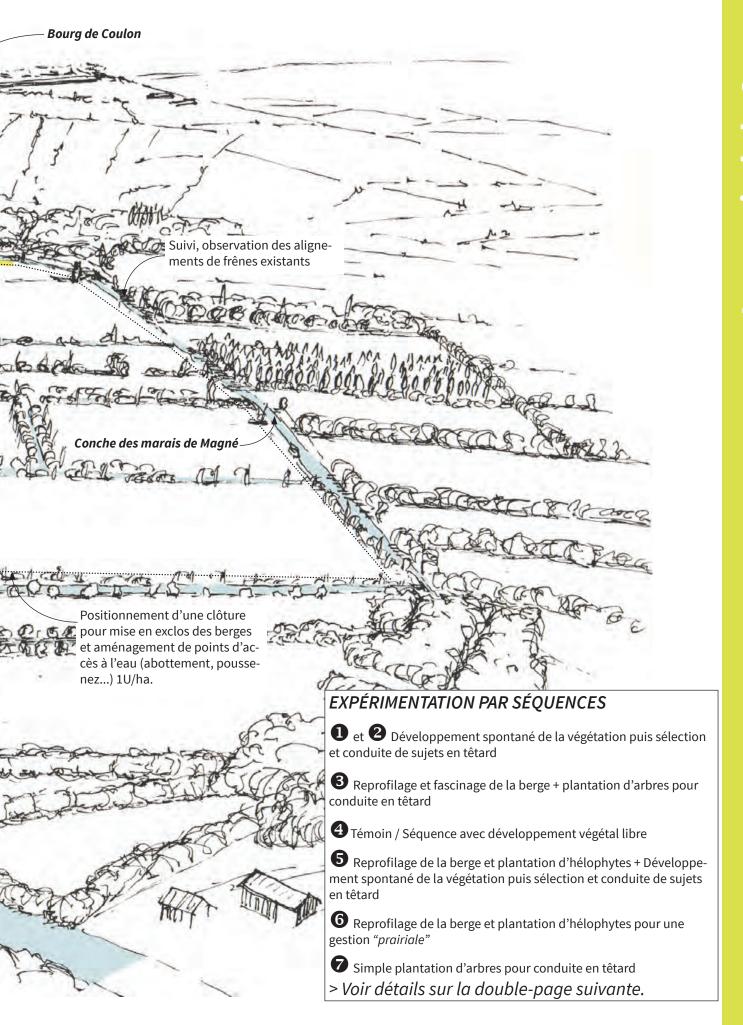
c. Sur l'autre rive du canal, face aux parcelles de M. Thomas, le projet prend en compte les parcelles du CREN. Sur celles-ci, l'objectif est d'anticiper la disparition des vieux alignements de frênes par la plantation, en deuxième rideau, d'un alignement de peupliers tels que noir, choisis pour la qualité de leur bois et traités en futaie sur une durée de 80 ans minimum. La plantation en retrait de la berge préviendra celle-ci d'un éventuel soulèvement « du tapis » en cas de tempête.

Sur ces parcelles CREN, l'objectif est aussi de maintenir l'élevage sur des terres plus élevées par rapport au niveau de la nappe phréatique que celles des parcelles n°176 et 177 situées de l'autre côté du canal en rendant fonctionnel un îlot agricole avec des aménagements comme des passages à gué par exemple.

En remplacement du frêne, sur ces mêmes parcelles, l'attitude sera de laisser se développer des boisements linéaires spontanés plus épais le long des conches et des fossés, moins fréquentés que ceux qui bordent le canal, tout en restant attentif à l'ensoleillement des prairies.

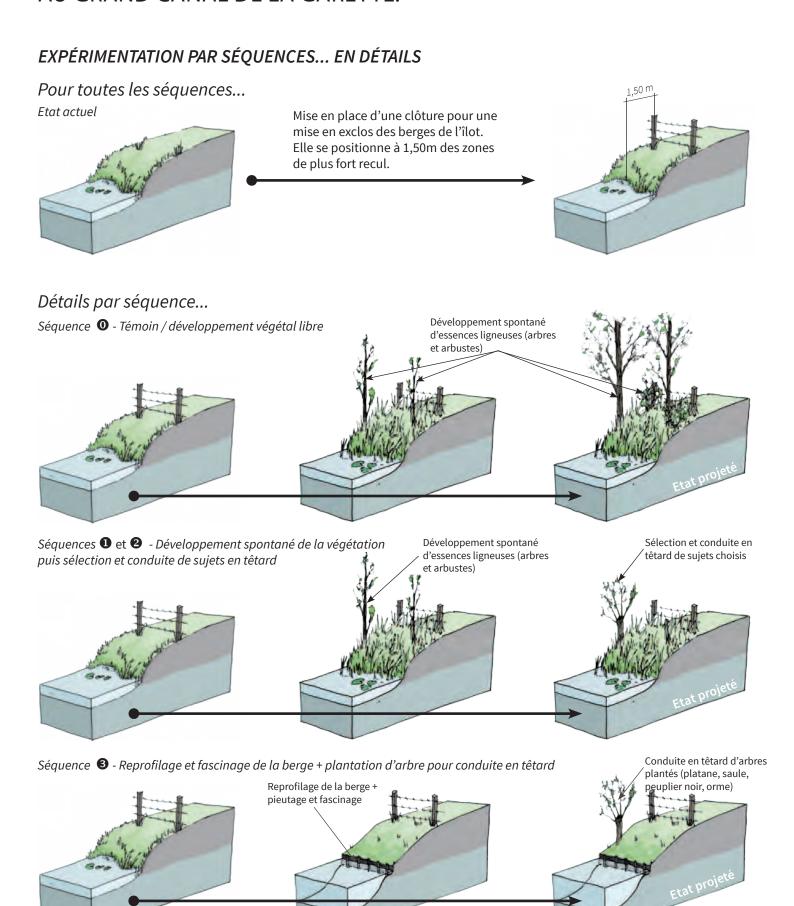
^{1.} Le saule blanc est un bois léger et souple idéal pour réaliser des pigouilles (et aussi des manches de pelle) et pourraient être remise à l'honneur par les bateliers du marais, et être un support pédagogique auprès des touristes en révélant ce lien entre les espèces du marais et les usages/besoins.

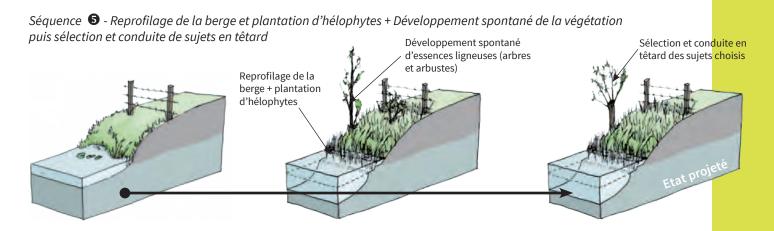




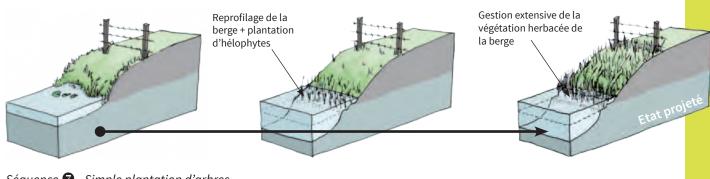
PROJET:

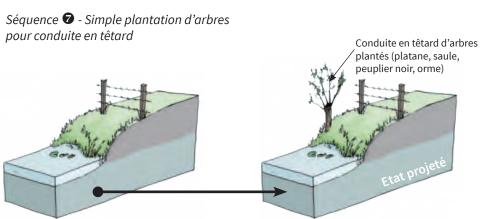
REDONNER SON IMAGE « PATRIMONIALE» AU GRAND CANAL DE LA GARETTE.





Séquence **6** - Reprofilage de la berge et plantation d'hélophytes pour une gestion "prairiale"















Les ateliers Grand site Marais mouillé ont été impulsés en 2015, dans le cadre d'une mission de prospective autour du paysage du site classé, sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Marais poitevin et de l'État. La menace que fait planer la progression de la maladie du frêne (Chalarose) en France sur la population arborée du Marais poitevin est le déclencheur de cette démarche, destinée à explorer tous les paramètres possibles pour un projet de paysage mobilisateur. La première série d'ateliers s'est déroulée en septembre et octobre 2015, mobilisant près d'une centaine d'acteurs (associations, citoyens, élus, agents publics) sur sept premiers sites expérimentaux.

La présente synthèse résulte d'une exploration collective sur l'une de ces situations expérimentales. Elle propose une lecture paysagère du contexte, un récit de la mise en situation proposée par les ateliers, et présente les pistes de projet et d'action débattues par les participants. Cette « mise en projet » ne doit pas être confondue avec une démarche opérationnelle, qui nécessite des arbitrages, une instruction en Commission des sites et un protocole précis de suivi. Les synthèses ont été rédigées de façon à proposer, pour l'ensemble des acteurs du Marais mouillé, une palette de situations et de modalités d'action. Elles constituent donc un matériau pour une proposition à plus grande échelle, basée sur une implication de chacun.